

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal de Villefranche-sur-Cher, lors de sa réunion du 14 avril 2015 a pris les décisions suivantes :

1°) Approbation des Comptes de Gestion

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les **comptes de gestion commune, transport et assainissement** dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➔ **déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2°) Comptes administratifs commune, assainissement et transport 2014

Monsieur OTON Jean-Claude, Maire s'est retiré au moment du vote

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur OTON Jean-Claude, Président, demande au Conseil Municipal de désigner un Président de séance. Madame ANTOINE Nelly est désignée en tant que Présidente de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs 2014, dressés par Monsieur OTON Jean-Claude, Maire,

➤ **donne** acte de la présentation faite des comptes administratifs 2014, tant pour la **comptabilité principale que pour la comptabilité des services assainissement et transport scolaire.**

3°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude OTON, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, le 14 avril 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 857.308,62 €
- un déficit cumulé d'investissement de 113.443,13 €
- un solde négatif de restes à réaliser de 157.400,98 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement recettes, (résultat cumulé et restes à réaliser) 270.844,11 €

- le solde disponible 586 464,51 € est affecté au compte 002 recettes de fonctionnement :

- affectation du déficit d'investissement reporté (ligne 001) dépenses 113.443,13 €.

4°) Tableau d'amortissement du budget commune et durée des amortissements

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la durée des amortissements du budget commune pour les biens choisis par l'assemblée délibérante pour être amortis pouvant varier de :

Agencement et aménagement de bâtiments : 10 ans à 20 ans

Installation électriques et téléphoniques des bâtiments : 10 ans à 20 ans

Installations et appareils de chauffage : 5 ans à 20 ans

Aménagement de terrains : 10 ans à 20 ans

véhicules utilitaires services techniques : 4 ans à 8 ans

matériel : 5 à 10 ans

matériel informatique : 2 ans à 5 ans

matériel de bureau : 5 ans à 10 ans

meuble de bureau : 10 ans à 15 ans

équipements sportifs : 10 ans à 15 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la durée des amortissements de la Commune à :

Agencement et aménagement de bâtiments partiel : 10 ans

Agencement et aménagement de bâtiments : 20 ans

Installation électriques et téléphoniques : 10 ans

Installations et appareils de chauffage (ballon) : 5 ans

Installations et appareils de chauffage (installation complète ou chaudière) : 20 ans

Aménagement de terrains : 10 ans

véhicules utilitaires services techniques : 8 ans

matériel : 5 ans

matériel informatique : 5 ans

matériel de bureau : 5 ans

meublier de bureau : 10 ans

équipements sportifs : 10 ans

5°) Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2013, le taux des taxes ainsi qu'il suit :

Le taux de la taxe d'habitation inclut la part de la taxe départementale.

➤ Taxe d'habitation	21,41 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,18 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,68 %

6°) Vote des subventions 2015 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer au budget primitif 2015, les subventions suivantes pour un montant total de 25 012 € :

➤ Amicale 4L Francvilloise	150,00 €
➤ Amicale Billard Francvilloise	200,00 €
➤ Anciens Combattants	300,00 €
➤ Artistic productions	1.000,00 €
➤ Association des Conciliateurs de Justice	100,00 €
➤ Association parents d'élèves Ecole Elémentaire	300,00 €
➤ Association Touristique Vallée du Cher	50,00 €

↳ BTP CFA de Loir-et-Cher	300,00 €
↳ CAUE de Loir-et-Cher	422,00 €
↳ Cercle Généalogique de Loir-et-Cher	150,00 €
↳ Centre de formation d'Apprentis (41)	120,00 €
↳ Centre de formation d'Apprentis (37)	70,00 €
↳ Comité de la Foire Cantonale	150,00 €
↳ Comité des Fêtes	1.800,00 €
↳ Comité Secours Populaire	150,00 €
↳ Cyclosporifs Francvillois	300,00 €
↳ Etoile sportive Villefranche	12.000,00 €
↳ Le Souvenir Français	300,00 €
↳ Les mésanges francvilloises	300,00 €
↳ Les Restaurants du Cœur	200,00 €
↳ Mission Locale du Romorantinais	150,00 €
↳ Patchwork Francvillois	100,00 €
↳ Prévention routière	100,00 €
↳ Rose d'Automne	100,00 €
↳ Société de Musique « Les Amis Réunis »	2.100,00 €
↳ Société de Musique « Ecole de Musique »	2.200,00 €
↳ Théâtre de Poche Solognot	500,00 €
↳ APEL de l'Ecole Sainte Marie	300,00 €
↳ Badminton Club Francvillois	200,00 €
↳ Les Placiaux de la Grange au Rouge	150,00 €
↳ Amicale scolaire des jeunes	500,00 €
↳ FNACA	150,00 €
↳ Association des LL41	100,00 €

↳ **charge** Monsieur le Maire d'effectuer le règlement de l'ensemble de ces subventions.

7°) Budget commune 2015

Le budget 2015 de la commune a été approuvé à l'unanimité.

Section fonctionnement : 2.914.841,00 €

Section investissement : 1.997.373,00 €

8°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude OTON, Maire ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, le quatorze avril 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	70.229,37 €
- un déficit cumulé d'investissement de	52.726,56 €
- un solde négatif de restes à réaliser	161.522,40 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **A titre obligatoire :**

• au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) 70.229,37 €.

• affectation de l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) recettes 52.726,56 €

9°) Tableau d'amortissement du budget assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau d'amortissement des travaux de la station d'épuration et des réseaux et celui des subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le tableau d'amortissement des travaux de la station d'épuration et des réseaux et celui des subventions qui seront annexés au budget primitif 2015 assainissement.

10°) Budget assainissement 2015

Le budget 2015 du service assainissement a été approuvé à l'unanimité.

Section fonctionnement : 206.420,00 €

Section investissement : 387.239,00 €

11°) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du budget transport

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude OTON, Maire ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, le 14 Avril 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un déficit de fonctionnement de 32.614,08 €

- un excédent cumulé d'investissement de 25.689,00 €

Décide d'affecter le déficit de fonctionnement comme suit :

- **à titre obligatoire :**

- en report à nouveau en dépense au compte 002 la somme de 32.614,08 €

- l'excédent d'investissement en report à nouveau la somme de 25.689,00 €

- en recette au compte 001

12°) Tableau d'amortissement du budget transport

Le Maire présente au Conseil Municipal les tableaux d'amortissement du car scolaire et des subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les tableaux d'amortissement du car scolaire et des subventions qui seront annexés au budget primitif 2015 transport.

13°) Budget transport 2015

Le budget 2015 du service transport a été approuvé à l'unanimité.

Section fonctionnement : 81.440,00 €

Section investissement : 48.179,00 €

14°) Modification des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Monsieur MARECHAL, 1^{er} adjoint informe de l'avis des conseils d'écoles maternelle et élémentaire « Les Dauphins » sur les souhaits de modification des Temps d'Activités Périscolaires.

Les projets des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) proposés par la Commune, les enseignants et les représentants de parents d'élèves pour la rentrée de septembre 2015 à Villefranche-sur-cher pour les écoles maternelle et élémentaire publiques sont :

Pour l'école maternelle :

T.A.P. Mardi de 13H 30 à 15 H 00

Jeudi de 13H 30 à 15 H 00

Pour l'école élémentaire :

T.A.P. Mardi de 15 H 00 à 16H 30

Jeudi de 15 H 00 à 16H 30

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **décide** de proposer ces nouveaux horaires pour les T.A.P. à l'Inspection de l'Education Nationale afin de pouvoir donner suite à ces souhaits de modification.

Questions diverses

Déclaration de Mme BROWN Christina :

Madame BROWN nous informe qu'entre les deux tours des Elections Départementales, des élus de la majorité, auraient réuni nos agents communaux afin de les appeler à voter pour les candidats du Front National, plutôt que pour elle.

CCRM :

Afin de répondre à Monsieur AUGER, Conseiller Municipal, Monsieur le Maire fait passer la liste de tous les fonds de concours octroyés en 2014, par la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et rappelle les conditions d'attribution en précisant que ces fonds viennent en aide uniquement à l'investissement.

Sécurité :

Le Conseil Municipal prend note de l'intervention d'une personne dans le public qui signale qu'il serait bien d'instaurer une zone 30 et d'installer un ralentisseur devant l'entrée de l'école publique « Les Dauphins ».